



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



MACON, le 9 Juillet 2021

**Le directeur général de l'agence régionale de santé  
Bourgogne – Franche-Comté**

à

**Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
Unité Territoriale de Saône-et-Loire  
37 boulevard Henri-Dunant 6 BP 94029  
71040 Mâcon Cedex 9**

Direction de la santé publique  
Département prévention santé environnement  
**Unité territoriale de Saône-et-Loire**  
Affaire suivie par : **Philippe BIEVRE**  
Courriel : [ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr)  
Téléphone : **03.85.21.67.38**

Réf.  
a:\dsp\04\_dpse\utse\_71\environnement\icpe\dossier  
s\industrie\tournus\valspar packaging\210709-  
tournus-icpe-valspar - packaging-ut dreal-pb.docx

**OBJET** : installations classées - VALSPAR – PACKAGING Rue Maurice BOUVET

**REFERENCES** : votre transmission par GUN en date du 16 06 2021

Comme suite à votre transmission citée en référence concernant la société VALSPAR - PACKAGING SISE, rue Maurice BOUVET 71700 TOURNUS, relative à une autorisation d'exploiter une nouvelle unité de production de résines destinées aux revêtements intérieurs des emballages alimentaires, avec création d'un nouveau bâtiment de process, j'ai l'honneur de vous informer qu'au vu des éléments transmis par le pétitionnaire, dans son dossier d'autorisation, j'é mets les remarques suivantes :

**QUALITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT :**

➤ **Evaluation des risques sanitaires :**

Une modélisation atmosphérique a été simulée au niveau des rejets de la future tour de lavage de la nouvelle unité de production.

Les substances retenues concernant les effets à seuil par inhalation sont les suivantes :

BUTYLGLYCOL, METHYL METHACRYLATE 10 PPM MEHQ

Je prends bonne note que pour l'ensemble des substances retenues, les effets à seuil par inhalation sont considérés comme acceptables ; l'indice de risque étant inférieur à 1.

Les valeurs attendues concernant ces rejets atmosphériques devront être vérifiées par une campagne de mesures, après mise en service de cette installation.

➤ **Eau :**

Un disconnecteur à zone de pression réduite contrôlée est déjà mis en place sur le site existant. Celui-ci devrait également servir pour la protection du réseau d'eau potable pour la nouvelle unité de production.

➤ **Bruit :**

Je prends note qu'une campagne de mesures acoustique a été réalisée et montre la conformité de l'établissement actuel en zone à émergence réglementée.

L'activité du futur bâtiment ne devra pas engendrer d'émergences sonores supplémentaires.

Je prends acte que le pétitionnaire fera réaliser une campagne de mesures de niveaux sonores après mise en service de la nouvelle activité et étudiera les solutions adaptées à la réduction de la nuisance sonore si besoin.

Compte tenu des remarques susvisées, j'émet un avis favorable à ce projet.

**Pour le Directeur Général de l'ARS,  
Le responsable de l'Unité Territoriale  
Santé Environnement de Saône-et-Loire**



**Michaël NGUYEN HUU**